

Les auteurs en première ligne

Le CPE a participé à l'audition organisée le 12 mai par le Ministre de la Culture. Il n'a pas manqué de rappeler le lourd impact économique de la crise sanitaire sur les auteurs : contrats, commandes et interventions annulés, reports de parutions, visibilité nulle ou quasi nulle, jusqu'au moins 2022.

Parce que les auteurs sont en première ligne dans les chaînes de création, ils auraient dû être parmi les premiers pris en compte au titre des mesures envisagées par le plan de relance gouvernemental destiné à amortir les conséquences de la crise.

De celle-ci les auteurs vont subir brutalement et durablement les effets, sans que l'on puisse en prévoir ni la nature ni la durée : c'est dans une guerre d'usure dont personne ne connaît le terme que les auteurs sont d'ores et déjà engagés. Ils méritent donc un soutien du ministère de la Culture réaffirmé et renforcé, sur le long terme.

Le CPE et ses membres sont mobilisés depuis les premiers jours de la crise. Le fonds de solidarité (TPE), au stade où nous en sommes, devrait être pleinement adapté aux spécificités des artistes auteurs, y compris pour tenir compte de la temporalité de leurs revenus. Il devrait. Parce que, aujourd'hui encore, la majorité des auteurs ne peuvent toujours pas en bénéficier. Impossible pour la majorité d'entre eux de remplir le formulaire où ne figure toujours pas la case « artiste-auteur ». Il n'y a pas d'amour, disait le poète, il n'y a que des preuves d'amour. Les preuves, les auteurs les attendent toujours.

Fort heureusement, grâce à la mobilisation des organisations professionnelles et des OGC, des aides sectorielles, telles que le fonds CNL-SGDL, ont été mises en place. Elles compensent pour le moment les pertes de revenus d'une partie encore trop faible des auteurs.

Il sera nécessaire de les maintenir, à moyen terme, et à court terme de les adapter (de les adapter encore puisque des changements sont déjà intervenus), les effets de la crise s'étalant dans le temps pour des auteurs dont les revenus sont très souvent différés, et les situations extrêmement diverses.

Le CPE appelle par ailleurs de ses vœux l'amélioration de l'action sociale des artistes-auteurs, Agessa/Mda. Elle pourrait répondre à la précarité structurelle d'auteurs encore affaiblis par la crise : prise en charge des cotisations sociales, assurant le maintien des droits et la validation de trimestres de retraite. C'est son rôle actuel, dont il convient d'élargir la capacité d'action pour faire face à l'ampleur des besoins et à l'urgence sociale, liés notamment à la perte ou à l'absence de revenus. Et ceci en complément des actions sociales menées notamment par les OGC, la SGDL ou l'IRCEC.

Les auteurs, qui se mobilisent depuis le début de la crise pour être entendus, espèrent pouvoir compter sur le gouvernement. Ainsi, le CPE demande aussi que soit réengagé, au plus tard à la rentrée

prochaine, le processus de concertation annoncé le 18 février par le ministre Franck Riester, lors de son plan d'action établi suite aux recommandations du rapport Racine.

De même, le décret sur les revenus accessoires devrait pouvoir être mis en œuvre rapidement. Les pouvoirs publics demandent en effet, en réponse à la crise, un investissement supplémentaire des auteurs dans l'EAC. Les auteurs demandent donc aux pouvoirs publics le relèvement des plafonds de revenus accessoires, tels que préconisé par exemple par le rapport Bergé.

Enfin, l'absence d'un vrai dispositif ou de mesures claires en faveur des artistes-auteurs dans le discours du président de la République a été très remarquée par toute la chaîne, dont les auteurs sont le premier maillon. Il faudra en tenir compte dans les plans de relance de toute la filière : nous prendrons notre part des réflexions et travaux de sortie de crise.

Que les auteurs ne soient pas les oubliés des plans de reconstruction de la culture !

ADAGP, ATLF, COSE-CALCRE, EAT, LA MAISON DE POÉSIE, PEN CLUB, SACEM, SAIF, SAJ,
SCAM, SELF, SGDL, SNAC, UNPI, UPP, UNION DES POÈTES

CPE – c/o Snac – 80, rue Taitbout – 75009 Paris – presidence@conseilpermanentdesecrivains.org